

Hospitalisation

L'hospitalisation comporte plusieurs temps.

- **Temps 1** : période de bilan de 4 semaines :

Le patient qui s'est engagé à l'abstinence a l'occasion de réfléchir avec sa famille, son réseau et l'équipe soignante à sa problématique. Une médication de sevrage est prescrite si nécessaire.

- **Temps 2** : période d'élaboration de projet :

Durant cette période d'une durée de plusieurs semaines à 6 mois, l'accent est mis sur l'orientation thérapeutique, l'accompagnement social et le travail de la rechute.

- **Temps 3** : période programmée de réhospitalisation

Ces séjours permettent d'évaluer et soutenir la vie à l'extérieure, sont de courtes durées (2à3 semaines) et reproductibles tous les 2 mois lors de la première année.

Infos pratiques



065/41 86 30

L'équipe est à votre disposition pour toute information complémentaire au :

Médecin-psychiatre responsable :
Dr Ph. Wanket
065/41.89.96

Infirmière - chef d'unité :
Mme S. Destryker
065/41.86.34

Depuis la E19-E42 (Bruxelles-Paris) : sortie 22bis Obourg -Mons Est, prendre la direction Havré par la R5, prendre à droite par la N538 direction Mons. Après +/-2 km, prendre à droite par le Vieux chemin de Binche et suivre le fléchage « Chêne aux Haies »

Depuis la E19-E42 (Paris-Bruxelles-Tournai-Bruxelles) : sortie 24 Mons-Ghlin suivre Ring et au 3^{ème} tunnel prendre direction Beaumont par l'avenue de la Reine. Au feu, tourner à gauche et suivre la chaussée du Roeulx. Au feu suivant, tourner à gauche puis à droite après le magasin Intermarché et longer le cimetière jusqu'en haut de la route puis suivre le fléchage « Chêne aux Haies »



Éditeur responsable : Intercommunale Gabrielle Passelecq - CED-AN-02/55 - Version 001 - Date d'application : 03/09/25

Unité VIVALDI

Unité d'Addictologie

Présentation à destination des professionnels du secteur

CHP Chêne aux Haies - Intercommunale Gabrielle
Passelecq
Siège social : Chemin du Chêne aux Haies 24 - 7000

www.gabriellepasselecq.be



Présentation du service

Le pavillon Vivaldi est une unité ouverte de 25 lits prenant en charge une patientèle adulte sur base volontaire présentant un problème de dépendance à l'alcool, aux médicaments et au cannabis ainsi que 5 lits destinés aux patients dépendant à une drogue dure

L'équipe est composée de :

- Un médecin psychiatre : Dr Wancket Ph.
- Un médecin généraliste : Dr Flament L.
- Une infirmière en chef : Madame Destryker S. et son adjointe Mme Herremann L ;
- Une équipe pluridisciplinaire comprenant divers professionnels : aides-soignants, accompagnateurs en psychiatrie, ergothérapeutes, infirmiers, kinésithérapeutes, professeur d'éducation physique et psychologues.

Modèle d'hospitalisation

- Modèle thérapeutique alliant un équilibre entre le modèle psychodynamique et le modèle médical
- Prise en charge personnalisée pouvant poursuivre différents objectifs
- Entretiens individuels par les psychologues (histoire de vie, approches familiales)
- Dépistage et suivi des problématiques somatiques
- Permettre au patient l'acquisition d'information sur lui-même et son rapport à la substance consommée par le biais de prises en charge de l'équipe pluridisciplinaire autour des activités de la vie quotidienne : repas en communauté, ...
- Participation aux différentes activités de l'hôpital et de l'unité (groupe de sport, groupe cuisine, groupe jardinage, groupe-tabac, groupe paroles, ...)
- Accompagnement vers l'extérieur : tester l'exposition à la vie extérieure sans produit
- Mise en place par la kinésithérapeute d'ateliers tels que des ateliers de réappropriation corporelle, de remise en forme, hydrojet, massages, gymnastique douce, ...
- Les prises en charge se font soit en individuel ou en groupe
- Suivi individuel social des patients en collaboration avec le réseau du patient et la filière régionale de soins centrée sur la clinique des assuétudes

Critères d'exclusion

- Retard mental modéré à sévère
- Troubles cognitifs sévères
- Dégradation de l'état général / urgences médicales
- Sociopathie
- Patients en situation judiciaire complexe

Modalités d'admission

- A la demande du patient ou de tout autre personne intéressée par le problème de celui-ci (famille, médecin traitant, réseau extérieur, ...)
- Le patient doit marquer son accord pour une période de 4 semaines minimum.
- Le patient doit s'engager à l'abstinence et à participer aux groupes thérapeutiques.
- L'admission s'effectuera après un entretien avec le **Dr Ph. Wancket** au **service consultation** du CHP (route 12)
065/418350 ou 065/418370 ou avec l'équipe soignante directement dans l'unité après prise de rendez-vous au service consultation du CHP

Au 065/41.83.50